

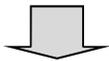
CONTESTER UNE RÉCLAMATION**Les options du défendeur**

Le défendeur qui reçoit une DÉCLARATION peut prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

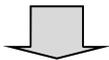
- contester tout ou partie de la réclamation en exposant les motifs de contestation;
- admettre tout ou partie de la réclamation;
- faire une demande reconventionnelle contre le demandeur en vertu de la règle 6;
- payer le montant réclamé au demandeur ou le consigner auprès de la Cour territoriale en vertu du paragraphe 22(21) et demander au demandeur de se désister en vertu du paragraphe 22(22);
- faire une offre de règlement en vertu de la règle 14;
- admettre tout ou partie de la réclamation et proposer un calendrier des paiements.

ÉTAPE 1

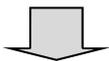
REMPLISSEZ la DÉFENSE selon la présente formule clairement, en caractères imprimés.

**ÉTAPE 2**

DÉPOSEZ la DÉFENSE en l'apportant ou en la postant au greffe de la Cour territoriale. Si vous faites une demande reconventionnelle, vous devez en outre fournir le droit de dépôt requis. Le personnel vérifiera votre formule et, si elle est conforme, l'acceptera aux fins de dépôt. La DÉFENSE doit être déposée au greffe dans le délai imparti dans la DÉCLARATION.

**ÉTAPE 3**

Le greffe de la Cour territoriale fera parvenir une copie de la DÉFENSE au demandeur et, dans la plupart des cas, fixera la date et le lieu de la conférence de règlement. Vous recevrez un avis de la date et du lieu de celle-ci.

**ÉTAPE 4**

Une fois la date fixée, vous pouvez vous préparer en vue de la conférence de règlement ou de l'instruction.

DE :

Identifiez ici le défendeur qui dépose la présente DÉFENSE. Veuillez indiquer une adresse qui convient pour la signification, autre qu'une case postale. Assurez-vous de donner l'adresse exacte, car c'est à cette adresse que le greffe de la Cour territoriale vous enverra tous autres avis ou renseignements. Si vous changez d'adresse, vous devez présenter un CHANGEMENT D'ADRESSE (formule 4) au greffe.

CONTESTATION :

Énumérez les raisons pour lesquelles vous contestez la réclamation. Il ne s'agit pas de décrire votre défense en détail mais plutôt d'en dire juste assez pour indiquer au demandeur et à la Cour territoriale quels éléments de la réclamation vous contestez et les raisons de votre contestation. Reportez-vous à la rubrique « Montant » de la DÉCLARATION. Si la réclamation comporte plusieurs éléments — a, b, c, etc. — vous devriez contester chacun séparément, en les identifiant selon les lettres correspondantes. Si vous acceptez quelconque élément de la DÉCLARATION, veuillez l'indiquer ici.

ADMISSION DE LA DÉCLARATION

Si vous admettez tout ou partie de la DÉCLARATION et si vous proposez un calendrier des paiements, assurez-vous qu'il est raisonnable. Si le demandeur accepte votre proposition, il peut déposer une ORDONNANCE SUR CONSENTEMENT. S'il accepte le montant mais non les modalités de paiement, le demandeur peut demander la tenue d'une AUDIENCE SUR LE PAIEMENT afin que la Cour établisse le calendrier des paiements. On s'informerait de votre situation financière et vous devrez fournir les documents justificatifs.

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

Si vous avez une demande reconventionnelle, vous devez donner juste assez de détail pour que le demandeur sache en quoi elle consiste.

Aucune demande reconventionnelle ne peut être incluse dans une réponse à une demande reconventionnelle.

Si votre demande reconventionnelle comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant.

Par exemple :

- Facture impayée - montant dû _____ \$
- Intérêts au titre du contrat _____ \$

Le demandeur pourrait accepter votre demande reconventionnelle en partie si vous en indiquez séparément les éléments.

Vous ne pouvez réclamer devant la Cour territoriale qu'un maximum de 35 000 \$, incluant le montant réclamé ET la valeur de tout bien ou service réclamé. Sont exclus les intérêts et les frais.

Si votre demande reconventionnelle est supérieure à 35 000 \$, et vous voulez procéder devant la Cour territoriale, il suffit d'inscrire dans la présente rubrique la mention suivante : « Je me désiste du montant en sus de 35 000 \$ ». Si vous choisissez de vous désister partiellement de votre demande reconventionnelle, vous ne pouvez pas plus tard tenter d'action pour la partie que vous avez abandonnée (la « partie dont désistement »).

Réclamez-vous autre chose en plus d'une somme d'argent (par ex. recouvrement de biens)? Dans ce cas, indiquez de quoi il s'agit et la valeur en cause sans toutefois ajouter le montant en dollars pour cet élément du montant total réclamé.

DÉFENSE

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER
GREFFE

À :
Inscrivez les nom, adresse
et numéro de téléphone du
demandeur figurant sur la
DÉCLARATION.

NOM

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

DEMANDEUR(S)

DÉFENSE

DE :
Inscrivez les nom, adresse
et numéro de téléphone du
défendeur qui dépose la
présente DÉFENSE.
L'adresse est l'adresse aux
fins de signification.

NOM

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

DÉFENDEUR(S)

CONTESTATION :
Reportez-vous à la
rubrique « MONTANT » de
la DÉCLARATION et
indiquez les motifs de
contestation de chaque
élément (p.ex. a-d).
Indiquez tout élément avec
lequel vous êtes d'accord.

a.

b.

c.

d.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

ADMISSION DE LA DÉCLARATION :

Moi, _____, j'accepte de payer _____ \$
(NOM) (MONTANT)

Si vous acceptez de payer
tout ou partie de la
réclamation, faites une
proposition. Précisez les
dates et le montant des
paiements.

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

(À REMPLIR SEULEMENT SI VOUS VOULEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION CONTRE LE DEMANDEUR)
(NE PAS UTILISER DANS UNE DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE)

ÉVÉNEMENTS

Décrivez brièvement ce qui
donne lieu à votre
demande
reconventionnelle.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

MONTANT

Indiquez ce qui est
réclamé des demandeurs.
Si la réclamation
comporte plusieurs
éléments, indiquez chacun
séparément, avec le
montant correspondant.
Additionnez les montants
et inscrivez le montant
total réclamé.

a.

b.

c.

d.

TOTAL

+ DROITS DE DÉPÔT

+ DROITS DE SIGNIFICATION

= MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

\$

DÉLAI ACCORDÉ AU DÉFENDEUR RECONVENTIONNEL POUR DÉPOSER UNE DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE

La DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE doit être déposée dans un délai de **25 jours** à compter de la signification du présent avis (**30 jours** si la DÉFENSE avec demande reconventionnelle est signifiée à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest), sauf si le défendeur reconventionnel règle la présente réclamation directement avec le requérant. **Si le défendeur reconventionnel ne dépose pas de DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE dans le délai imparti**, une ordonnance judiciaire peut être rendue contre lui sans aucun autre avis. Le défendeur reconventionnel devra alors payer le montant réclamé, en plus des intérêts et autres frais.

L'adresse de la Cour aux fins de dépôt des documents est la suivante :

Signature pour le défendeur

Date